
Arrêté du comité du salut public du 7 frimaire, nommant le général Thurreau commandant de l'armée de l'Ouest et donnant des instructions contre les rebelles, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Arrêté du comité du salut public du 7 frimaire, nommant le général Thurreau commandant de l'armée de l'Ouest et donnant des instructions contre les rebelles, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 496;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38788_t1_0496_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Côtes de Brest, pour agir en masse du midi au nord sur les rebelles;

« Il rendra compte chaque jour des mesures qu'il aura prises, et des progrès de nos armées. »

Vers le 7 frimaire, l'armée de la République se ralliait à Rennes; on se remettait en état de défense; le reflux des troupes de cette ville, qui fut si longtemps le siège de l'aristocratie nobiliaire et robinisque, améliora subitement l'esprit public, ranima les patriotes, et permit d'espérer que les intelligences que des brigands s'y étaient ménagées, seraient inutiles, et que les complots liberticides des royalistes bretons seraient complètement déjoués.

Alors le comité de Salut public s'occupait de réunir encore toutes ses forces, et de désigner un général en chef.

7 frimaire.

Le comité de Salut public, considérant que les divers échecs éprouvés par l'armée dirigée contre les rebelles de la Vendée doivent être attribués en grande partie à la dissémination des forces, persiste dans ses précédents arrêtés, tendant à la réunion des armées des côtes de Brest et de l'Ouest, qui doivent concourir en masse à la destruction des brigands; charge en conséquence les généraux, sur leur responsabilité personnelle, de prendre toutes les mesures nécessaires pour opérer cette réunion de forces, et agir d'après les bases déjà arrêtées par le comité, et envoyées aux représentants du peuple chargés d'en surveiller rigoureusement l'exécution.

Autre arrêté du 7 frimaire.

« Le comité de Salut public arrête que le général Thureau prendra le commandement de l'armée de l'Ouest, en sa qualité de général de division, et, qu'en attendant le général Marceau exercera le même commandement. »

Si les rebelles s'étaient emparés de Rennes, la révolte du Morbihan et les mécontents des autres parties de la ci-devant Bretagne réchauffaient les espérances des contre-révolutionnaires, et s'assuraient les secours promis tant de fois par les scélérats britanniques; mais l'armée républicanisa cette fois la ville de Rennes, et Rennes défendue ne fut plus attaquée. Les brigands délibérèrent sur l'itinéraire de leur fuite. Il paraît par plusieurs relations que les chefs, les nobles, les prêtres et les marquises voulaient se porter vers les côtes de Cherbourg, et attendre des flois de l'Océan des secours qu'une terre qu'ils avaient trahie et ensanglantée devait leur refuser; les paysans, au contraire, les fanatiques, les habitués du sol français, les lâches et les femmes opinaient pour rentrer dans les repaires de la Vendée, et préféraient la Loire à l'Océan. Déjà même les drapeaux du brigandage étaient portés sur la route de Pontorson, mais la majorité et l'habitude du sol l'emportèrent, et les rebelles reprirent la route de Laval. Un bruit confus, propagé par la terreur, les précède; partout dans les départements de Mayenne-et-Loire, d'Indre-et-Loire, on disait qu'ils couraient, ravageant tout sur leur passage, ne faisant grâce à personne, et décidés à repasser la rivière du Loir.

Mais des dispositions militaires furent heureusement prises. Le général Tribaut, qui, avec un petit corps d'armée, avait fermé aux brigands l'entrée dans le département des Côtes-du-

Nord par la route de Dinan, reçut l'ordre des représentants du peuple de se rendre dans le Morbihan, où des troubles commençaient à se démontrer avec un caractère funeste. 1.800 hommes en imposèrent à ces Vendéens obscurs.

D'un autre côté, l'armée de Rennes se disposait à poursuivre les brigands fugitifs, et à ne pas leur laisser reprendre haleine.

Le comité de Salut public s'occupait en même temps des passages de la Loire et de la reprise de Noirmoutier, opération sur laquelle nous ne donnons aucun développement, parce qu'elle n'est pas terminée. Il fallait garnir tous les postes sur la rivière, et contenir l'armée de Charette; il fallait détruire entièrement l'ancienne Vendée, et empêcher tout à la fois qu'elle ne se repeuplât. Vous jugerez par la lecture de nos arrêtés, s'ils ont été utiles et intempestivement pris.

Arrêté du 9 frimaire.

« Le comité de Salut public, informé que les rebelles sortis de la Vendée, après avoir échoué dans le projet de se porter dans le département de la Manche, reviennent sur leurs pas, et paraissent avoir le dessein de repasser la Loire, arrête :

1^o Les représentants du peuple et les généraux commandant les forces dirigées contre les rebelles s'opposeront par tous les moyens possibles à ce que ces brigands puissent repasser la Loire;

2^o A cet effet, dès que le projet des ennemis sera connu, on fera couper les ponts de Cê et de Saumur, et l'on fera passer sur la rive gauche de la rivière tous les bateaux et embarcations qui se trouvent depuis Saumur jusqu'à Nantes; les embarcations seront rassemblées dans les différents points de défense et détruites s'il le faut; on se tiendra aussi en mesure de couper le pont de Tours, si l'ennemi paraît vouloir se jeter de ce côté;

3^o On fera garder Saint-Florent avec de la grosse artillerie, de même que le four à chaux vis-à-vis Ancenis, et tous les passages praticables jusqu'à Nantes, notamment celui de Chanteauceaux;

4^o Les forces qui sont maintenant en deçà de la Loire se réuniront en masse, pour agir sur les derrières et sur le flanc droit de l'ennemi lorsqu'il tentera de repasser la Loire; on tâchera de l'enfermer entre la rivière et l'armée, et on l'empêchera surtout de pénétrer vers Nantes et de rejoindre son pays, en tournant cette ville par la partie inférieure du fleuve;

5^o Aussitôt qu'on sera réuni, on marchera contre les rebelles, et on les poursuivra sans relâche partout où ils se porteront, toujours offensivement et sans se donner le temps de s'établir nulle part; on évitera sur toutes choses la dissémination des forces et les attaques partielles;

6^o Les dépôts qui sont dispersés d'Orléans à Tours seront rassemblés et organisés dans cette dernière ville; on ne réunira cependant que les hommes armés, et en état de servir;

7^o Le général Haxo est particulièrement chargé de garder les postes de la rive gauche de la Loire, en même temps qu'il contiendra l'armée de Charette et empêchera la jonction avec les autres rebelles; il rendra compte de toutes ses opérations au général en chef de